1976, quatre accords internationaux pour la protection des droits de la personne sont entrés en vigueur: le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Protocole facultatif relatif à ce dernier et la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime de l'apartheid. Le Canada a encouragé l'élaboration de ces instruments et a souligné l'importance d'établir de meilleurs mécanismes pour assurer la mise en application efficace des normes. Pour accentuer son engagement, il a tenu à être représenté au sein des organes des Nations Unies pour les droits de la personne. En 1978, des Canadiens ont siégé à la Commission et au Comité des droits de la personne.

Le Canada se situe au huitième rang parmi les pays pour l'importance de sa contribution au budget des Nations Unies. En 1979, sa quote-part était égale à 3.04% du budget ordinaire et se chiffrait à près de \$17.2 millions. Il contribue aussi spontanément au Programme des Nations Unies pour le développement, au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, au Fonds des Nations Unies pour l'aide à l'enfance, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, au Programme alimentaire mondial, à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe, au Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population, au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud et au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues. Le Programme des Nations Unies pour le développement est un des plus importants et joue un rôle clé pour ce qui est de la coordination de toutes les activités de l'ONU en matière de développement. Les contributions du Canada à divers programmes de l'ONU, en espèces et en nature, se sont élevées à près de \$210 millions pour l'année financière 1978-79.

Le Canada et le désarmement

20.2.4.1

Le Canada joue un rôle actif au sein de divers organismes internationaux qui s'intéressent au désarmement sur le plan soit des études soit des négociations. Depuis la restructuration de ces organismes à la suite de la Réunion extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement, un nombre accru de pays s'intéresse activement à l'établissement d'un contrôle des armements et au désarmement. A titre de membre de la Conférence du Comité du désarmement (CCD), le Canada siège au Comité du désarmement nouvellement constitué. Cet organisme, qui groupe 39 pays est le forum international de négociation aux fins de désarmement. Quatre des cinq États membres dotés d'armes nucléaires font partie du Comité. La Réunion extraordinaire avait recommandé que le Comité cherche à obtenir l'interdiction générale des essais nucléaires, y compris des essais souterrains, et l'interdiction du développement, de la production et de l'accumulation d'armes chimiques.

Institutions spécialisées

20.2.4.2

Le Canada est membre de chacune des 14 institutions spécialisées des Nations Unies et est l'hôte de l'une d'elles, l'Organisation de l'aviation civile internationale. Il maintient des missions permanentes à New York et à Genève, et des représentants attitrés auprès d'institutions situées à Paris (UNESCO), Rome (FAO), Nairobi (PNUE) et Vienne (AIÉA et ONUDI). Les contributions de ces institutions dans leurs domaines respectifs ont constitué l'une des grandes forces des Nations Unies.

Le Groupe de la Banque mondiale, qui comprend la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou Banque mondiale, la Société financière internationale et l'Association internationale de développement, est de loin la plus importante des institutions accordant de l'aide multilatérale. Les paragraphes qui suivent donnent une brève description des institutions.

L'Organisation internationale du travail (OIT), créée en 1919 par la Société des Nations, est devenue une institution spécialisée des Nations Unies en 1946. Elle réunit les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 136 États membres (en 1978) qui favorisent la justice sociale par l'amélioration des conditions de